

États financiers consolidés trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME
DE PENSIONS DU CANADA**

30 juin 2011

(non audité)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

Au 30 juin 2011

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>31 mars 2011</u>	<u>30 juin 2010</u>
ACTIF			
Placements (note 3)	160 623 \$	152 933 \$	133 628 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 302	1 085	992
Locaux et matériel	41	43	35
Autres actifs	24	15	23
TOTAL DE L'ACTIF	162 990	154 076	134 678
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 3)	7 246	4 046	3 906
Montants à payer au titre des opérations en cours	2 412	1 675	1 037
Créditeurs et charges à payer	101	159	55
TOTAL DU PASSIF	9 759	5 880	4 998
ACTIF NET	153 231 \$	148 196 \$	129 680 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIV			
Capital-actions (note 5)	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	40 990	39 791	22 804
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada (note 6)	112 241	108 405	106 876
ACTIF NET	153 231 \$	148 196 \$	129 680 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de
l'exploitation
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2011	30 juin 2010
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET(TE) (note 7)	1 294 \$	(1 692) \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges du personnel	63	42
Frais généraux	26	19
Honoraires de services professionnels	6	4
	95	65
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	1 199	(1 757)
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT	39 791	24 561
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN	40 990 \$	22 804 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2011	30 juin 2010
ACTIF NET AU DÉBUT	148 196 \$	127 630 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 6)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	11 157	9 855
Transferts au Régime de pensions du Canada	(7 321)	(6 048)
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	1 199	(1 757)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LE TRIMESTRE	5 035	2 050
ACTIF NET À LA FIN	153 231 \$	129 680 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2011

(non audité)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	30 juin 2011	31 mars 2011	30 juin 2010
ACTIONS (note 3a)			
Actions canadiennes			
Actions de sociétés ouvertes	9 301 \$	8 864 \$	7 703 \$
Actions de sociétés fermées	1 592	1 397	1 034
	10 893	10 261	8 737
Actions étrangères sur les marchés établis			
Actions de sociétés ouvertes	23 868	23 342	24 263
Actions de sociétés fermées	21 432	20 349	15 375
	45 300	43 691	39 638
Actions sur les marchés émergents			
Actions de sociétés ouvertes	5 613	5 776	4 977
Actions de sociétés fermées	1 089	967	568
	6 702	6 743	5 545
TOTAL DES ACTIONS	62 895	60 695	53 920
PLACEMENTS À REVENU FIXE (note 3b)			
Obligations	40 058	37 208	36 402
Autres titres de créance	5 945	6 008	4 315
Titres du marché monétaire	17 734	17 625	14 665
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	63 737	60 841	55 382
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU (note 3c)	5 056	4 464	3 003
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (note 3d)			
Biens immobiliers privés	15 374	12 829	9 009
Infrastructures	9 403	9 404	6 053
Obligations indexées sur l'inflation	963	299	847
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	25 740	22 532	15 909
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 3e)	1 500	2 500	4 000
Intérêts courus	534	657	482
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 3f)	1 037	1 117	828
Dividendes à recevoir	124	127	104
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	3 195	4 401	5 414
TOTAL DES PLACEMENTS	160 623 \$	152 933 \$	133 628 \$
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Titres vendus à découvert (note 3g)	(2 438)	-	-
Passifs liés au financement par emprunt (note 3h)	(1 406)	(1 394)	(1 303)
Dette sur les biens immobiliers privés (note 3d)	(2 742)	(1 969)	(1 110)
Passifs liés aux dérivés (note 3f)	(660)	(683)	(1 493)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(7 246)	(4 046)	(3 906)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 302	1 085	992
Montants à payer au titre des opérations en cours	(2 412)	(1 675)	(1 037)
PLACEMENTS NETS	153 267 \$	148 297 \$	129 677 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé de la répartition de l'actif

Au 30 juin 2011

(non audité)

Le présent état consolidé de la répartition de l'actif présente les catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2011		31 mars 2011		30 juin 2010	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS						
Actions canadiennes	21 205 \$	13,8 %	20 952 \$	14,1 %	17 633 \$	13,6 %
Actions étrangères sur les marchés établis	50 668	33,1	50 798	34,3	45 956	35,5
Actions sur les marchés émergents	7 520	4,9	7 619	5,1	6 255	4,8
	79 393	51,8	79 369	53,5	69 844	53,9
PLACEMENTS À REVENU FIXE						
Obligations	40 332	26,3	37 601	25,3	36 083	27,8
Autres titres de créance	5 919	3,9	6 073	4,1	4 339	3,4
Titres du marché monétaire ¹	2 819	1,8	2 355	1,6	2 403	1,8
Passifs liés au financement par emprunt	(1 406)	(0,9)	(1 394)	(0,9)	(1 303)	(1,0)
	47 664	31,1	44 635	30,1	41 522	32,0
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION						
Biens immobiliers ²	12 632	8,2	10 860	7,3	7 899	6,1
Infrastructures	9 508	6,2	9 479	6,4	6 119	4,7
Obligations indexées sur l'inflation	4 070	2,7	3 954	2,7	4 293	3,3
	26 210	17,1	24 293	16,4	18 311	14,1
PLACEMENTS NETS	153 267 \$	100 %	148 297 \$	100 %	129 677 \$	100 %

¹ Comprend les stratégies de rendement absolu.

² Déduction faite de la dette sur les biens immobiliers privés, tel qu'il est expliqué plus en détail à la note 3d).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. En mars 1999, l'Office a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la *Loi*, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1) d) et 149(1) d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états financiers intermédiaires ont été établis d'après les conventions comptables et les méthodes de calcul utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2011. L'information fournie dans ces états financiers consolidés intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers consolidés annuels établis au 31 mars 2011. Ces états financiers consolidés intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements dans les biens immobiliers privés dans des coentreprises. L'Office est considéré comme une société de placement conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18, *Sociétés de placement*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, par conséquent, l'Office déclare ses placements à la juste valeur. Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période considérée.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix et d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables, comme pour les titres qui ne sont pas suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- ii) La juste valeur des placements en fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative communiquée par les gestionnaires externes des fonds ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables et les opérations avec des tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement semblables aux méthodes susmentionnées.
- iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- v) La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- vi) La juste valeur des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs est calculée au moyen des cours du marché ou des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

- vii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.
- viii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette liée aux placements immobiliers privés est établie au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- ix) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours du marché.
- x) La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est établie d'après les cours des instruments sous-jacents lorsqu'ils sont accessibles. Si ces données ne sont pas accessibles, la juste valeur est fondée sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement qui tiennent compte de données telles que le cours des actions et les indices boursiers, les cours des courtiers, la volatilité observée sur les marchés, les taux de change, les taux d'intérêt actuels du marché, les écarts de taux et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Lors du calcul de la juste valeur, le risque d'illiquidité et le risque de crédit sont également pris en compte.
- xi) Les passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à leur montant initial, lequel, avec les intérêts courus, s'approche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs.

c) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues au besoin à des fins de protection contre le risque de crédit (se reporter à la note 3i). En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, l'Office a le droit de liquider la garantie détenue. Les conventions de revente sont comptabilisées à l'état consolidé du portefeuille selon les montants auxquels les titres ont initialement été acquis. Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

d) *Titres vendus à découvert*

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus, par l'Office. L'Office a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 3i). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

e) Modification de conventions comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que les PCGR du Canada pour les entreprises ayant l'obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} avril 2011. En septembre 2010, le CNC a reporté d'une année la date d'adoption obligatoire des IFRS par les sociétés de placement. En janvier 2011, le CNC a décidé de prolonger ce report d'une autre année.

Le report de deux ans permettra à l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») de finaliser son projet sur la consolidation, en vertu duquel l'IASB étudie une proposition visant à ce que les sociétés de placement soient exemptées de l'exigence de consolidation des participations dans des entités contrôlées. Si l'exemption est intégrée aux IFRS, l'Office continuera alors d'évaluer et de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur. L'Office reportera, par conséquent, son adoption des IFRS au 1^{er} avril 2013.

L'Office a élaboré un plan de conversion aux IFRS et a déterminé les principales différences qui existent entre les PCGR du Canada actuels et les IFRS. Étant donné que des modifications continuent d'être apportées aux IFRS, l'Office ne peut, à l'heure actuelle, déterminer l'incidence que ces différences pourraient avoir sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. L'Office continue de surveiller les faits nouveaux et les modifications en matière d'IFRS et sera en mesure de respecter l'échéancier établi dans son plan de conversion aux IFRS.

2. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

a) Ci-après sont présentés les placements et les passifs liés aux placements comptabilisés à la juste valeur en fonction de l'analyse des données utilisées lors de leur évaluation, telles que :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix) (niveau 2);
- les données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données non observables) (niveau 3).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2011			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	9 296 \$	– \$	5 \$	9 301 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 592	1 592
	9 296	–	1 597	10 893
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	21 590	1 797	481	23 868
Actions de sociétés fermées	951	–	20 481	21 432
	22 541	1 797	20 962	45 300
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	5 447	166	–	5 613
Actions de sociétés fermées	–	–	1 089	1 089
	5 447	166	1 089	6 702
TOTAL DES ACTIONS	37 284	1 963	23 648	62 895
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	18 520	21 538	–	40 058
Autres titres de créance	–	1 632	4 313	5 945
Titres du marché monétaire	–	17 734	–	17 734
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	18 520	40 904	4 313	63 737
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	2 289	2 767	5 056
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION				
Biens immobiliers privés	–	–	15 374	15 374
Infrastructures	1 085	–	8 318	9 403
Obligations indexées sur l'inflation	963	–	–	963
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	2 048	–	23 692	25 740
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 500	–	1 500
Intérêts courus	–	534	–	534
Sommes à recevoir sur les dérivés	245	754	38	1 037
Dividendes à recevoir	–	124	–	124
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	245	2 912	38	3 195
TOTAL DES PLACEMENTS	58 097	48 068	54 458	160 623
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	(2 438)	–	–	(2 438)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(1 406)	–	(1 406)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(2 742)	–	(2 742)
Passifs liés aux dérivés	(58)	(602)	–	(660)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(2 496)	(4 750)	–	(7 246)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 302	–	2 302
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(2 412)	–	(2 412)
PLACEMENTS NETS	55 601 \$	43 208 \$	54 458 \$	153 267 \$

Transferts entre les niveaux 1, 2 et 3

Aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours du trimestre clos le 30 juin 2011.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2011, les placements classés dans le niveau 3 ont augmenté de 3,8 milliards de dollars, en raison principalement de l'acquisition de biens immobiliers privés d'un montant de 2,4 milliards de dollars et de gains connexes de 0,2 milliard de dollars, ainsi que de l'acquisition d'actions de sociétés fermées d'un montant de 0,7 milliard de dollars et de gains connexes de 0,7 milliard de dollars.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 31 mars 2011			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	8 859 \$	– \$	5 \$	8 864 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 397	1 397
	8 859	–	1 402	10 261
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	20 840	2 001	501	23 342
Actions de sociétés fermées	845	–	19 504	20 349
	21 685	2 001	20 005	43 691
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	5 614	162	–	5 776
Actions de sociétés fermées	–	–	967	967
	5 614	162	967	6 743
TOTAL DES ACTIONS	36 158	2 163	22 374	60 695
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	15 768	21 440	–	37 208
Autres titres de créance	–	1 727	4 281	6 008
Titres du marché monétaire	–	17 625	–	17 625
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	15 768	40 792	4 281	60 841
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	1 686	2 778	4 464
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION				
Biens immobiliers privés	–	–	12 829	12 829
Infrastructures	1 082	–	8 322	9 404
Obligations indexées sur l'inflation	299	–	–	299
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	1 381	–	21 151	22 532
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	2 500	–	2 500
Intérêts courus	–	657	–	657
Sommes à recevoir sur les dérivés	170	914	33	1 117
Dividendes à recevoir	–	127	–	127
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	170	4 198	33	4 401
TOTAL DES PLACEMENTS	53 477	48 839	50 617	152 933
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	–	–	–	–
Passifs liés au financement par emprunt	–	(1 394)	–	(1 394)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(1 969)	–	(1 969)
Passifs liés aux dérivés	(35)	(648)	–	(683)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(35)	(4 011)	–	(4 046)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	1 085	–	1 085
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(1 675)	–	(1 675)
PLACEMENTS NETS	53 442 \$	44 238 \$	50 617 \$	148 297 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2010			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	7 701 \$	– \$	2 \$	7 703 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 034	1 034
	7 701	–	1 036	8 737
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	22 350	1 484	429	24 263
Actions de sociétés fermées	701	–	14 674	15 375
	23 051	1 484	15 103	39 638
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	4 592	385	–	4 977
Actions de sociétés fermées	–	–	568	568
	4 592	385	568	5 545
TOTAL DES ACTIONS	35 344	1 869	16 707	53 920
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	14 285	22 117	–	36 402
Autres titres de créance	–	1 227	3 088	4 315
Titres du marché monétaire	–	14 665	–	14 665
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	14 285	38 009	3 088	55 382
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	645	2 358	3 003
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION				
Biens immobiliers privés	–	–	9 009	9 009
Infrastructures	818	–	5 235	6 053
Obligations indexées sur l'inflation	847	–	–	847
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	1 665	–	14 244	15 909
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	4 000	–	4 000
Intérêts courus	–	482	–	482
Sommes à recevoir sur les dérivés	151	660	17	828
Dividendes à recevoir	–	104	–	104
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	151	5 246	17	5 414
TOTAL DES PLACEMENTS	51 445	45 769	36 414	133 628
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	–	–	–	–
Passifs liés au financement par emprunt	–	(1 303)	–	(1 303)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(1 110)	–	(1 110)
Passifs liés aux dérivés	(48)	(1 445)	–	(1 493)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(48)	(3 858)	–	(3 906)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	992	–	992
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(1 037)	–	(1 037)
PLACEMENTS NETS	51 397 \$	41 866 \$	36 414 \$	129 677 \$

¹ Comprend les placements dans les fonds.

Transferts entre les niveaux 1, 2 et 3

Aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours du trimestre clos le 30 juin 2010.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

3. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office gère différents types de placements et de passifs liés aux placements :

a) *Actions*

- i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2011, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 2 444 millions de dollars (2 665 millions de dollars au 31 mars 2011; 2 298 millions de dollars au 30 juin 2010).
- ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2011, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 6 265 millions de dollars (5 565 millions de dollars au 31 mars 2011; 3 857 millions de dollars au 30 juin 2010).

b) *Placements à revenu fixe*

- i) Les obligations consistent en des obligations non négociables et en des obligations négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la *Loi*, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que d'exercer le droit de renouvellement prévu par la *Loi* décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Les échéances des obligations non négociables et négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement ou des intérêts courus, s'établissaient comme suit au 30 juin 2011 :

	Au 30 juin 2011					Au 30 juin 2010		
	Échéances							Rendement
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
Obligations non négociables								
Gouvernement du Canada	12 \$	3 \$	– \$	– \$	15 \$	1,5 %	69 \$	1,2 %
Gouvernements provinciaux canadiens	1 781	1 603	4 501	13 638	21 523	4,4	22 048	4,4
Obligations négociables								
Gouvernement du Canada	–	4 858	523	972	6 353	2,8	3 497	3,0
Gouvernements provinciaux canadiens	–	1 083	1 646	2 306	5 035	4,0	2 881	4,1
Sociétés d'État canadiennes	–	2 460	1 218	408	4 086	3,2	3 560	3,3
Gouvernements étrangers	20	928	607	476	2 031	2,5	3 357	2,2
Obligations de sociétés	2	505	489	19	1 015	4,1	990	5,0
Total	1 815 \$	11 440 \$	8 984 \$	17 819 \$	40 058 \$	3,9 %	36 402 \$	3,9 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

- ii) Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs, ainsi qu'en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté. Les échéances des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs s'établissaient comme suit au 30 juin 2011 :

	Au 30 juin 2011					Au 30 juin 2010		
	Échéances							
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
Titres de créance de sociétés fermées								
Prêts adossés	– \$	1 225 \$	471 \$	215 \$	1 911 \$	7,7 %	1 545 \$	6,2 %
Titres de créance à rendement élevé	–	92	867	–	959	9,8	–	–
Prêt à terme garanti	–	124	–	–	124	7,4	–	–
Titres adossés à des actifs	–	–	119	–	119	1,3	–	–
Total	– \$	1 441 \$	1 457 \$	215 \$	3 113 \$	8,1 %	1 545 \$	6,2 %

c) *Stratégies de rendement absolu*

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

d) *Placements sensibles à l'inflation*

- i) L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont détenus par des filiales en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2011, la quote-part des filiales dans ces placements comprenait 15 374 millions de dollars d'actifs (12 829 millions de dollars au 31 mars 2011; 9 009 millions de dollars au 30 juin 2010) et 2 742 millions de dollars de dette garantie (1 969 millions de dollars au 31 mars 2011; 1 110 millions de dollars au 30 juin 2010). Les échéances des remboursements en capital non actualisés de la dette garantie au 30 juin 2011 se présentaient comme suit :

	Au 30 juin 2011					Au 30 juin 2010				
	Échéances									
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dette sur les biens immobiliers privés	466 \$	2 078 \$	208 \$	108 \$	2 860 \$	2 742 \$	4,3 %	1 226 \$	1 110 \$	5,2 %

Les placements dans les biens immobiliers privés incluent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office dans les coentreprises se résume comme suit :

Quote-part de l'actif net			
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011	Au 31 mars 2011	Au 30 juin 2010
Actif	10 282 \$	7 849 \$	6 134 \$
Passif	(2 674)	(1 758)	(1 110)
	7 608 \$	6 091 \$	5 024 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

Quote-part du bénéfice net (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les 30 juin	
	2011	2010
Produits	189 \$	163 \$
Charges	(107)	(95)
	82 \$	68 \$

- ii) En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 30 juin 2011, les placements en infrastructures comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 7 887 millions de dollars (7 899 millions de dollars au 31 mars 2011; 4 750 millions de dollars au 30 juin 2010).
- iii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 30 juin 2011 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011					Rendement effectif moyen	Au 30 juin 2010	
	Échéances						Total	Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	
Obligations indexées sur l'inflation	- \$	76 \$	71 \$	816 \$	963 \$	1,0 %	847 \$	1,4 %

e) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente au 30 juin 2011 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011					Rendement effectif moyen	Au 30 juin 2010	
	Échéances						Total	Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 500 \$	- \$	- \$	- \$	1 500 \$	2,7 %	4 000 \$	2,1 %

f) *Contrats dérivés*

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt, taux de change ou autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan consolidé. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état consolidé du portefeuille. Dans l'état consolidé de la répartition de l'actif, les contrats dérivés sont répartis entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rattachent.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et limiter ou ajuster l'exposition aux risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt, de change et aux autres risques financiers sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

- i) L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Contrats sur actions

Les contrats à terme sur actions sont des contrats standardisés négociés en Bourse et qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument.

Les swaps de variance sont des contrats négociés hors Bourse et qui visent l'échange de flux de trésorerie selon l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat.

Les options sur actions sont des accords contractuels en vertu desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur actions. Les options sur actions peuvent être négociées sur des Bourses réglementées ou hors Bourse en quantité standardisée ou en une quantité convenue par les contreparties.

Lorsque l'Office vend des options de vente, il pourrait être tenu d'acheter l'actif sous-jacent en tout temps, à une date fixe ou au cours d'une période future fixe. Le montant maximal à payer aux termes de la vente de ces options de vente correspond à leur valeur nominale.

Les bons de souscription sont négociés hors Bourse et en Bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

Contrats de change

Les contrats de change sont des contrats négociés sur le marché hors Bourse et conclus entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux de change futur pour une certaine période de temps.

Contrats sur taux d'intérêt

Les contrats à terme standardisés sur obligations sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice sur obligations, d'un panier d'obligations ou encore d'une obligation particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont négociés hors Bourse, négociés entre deux contreparties et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps.

Les swaps sur obligations et les swaps sur obligations indexées sur l'inflation sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation, d'une obligation indexée sur l'inflation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence. Le montant nominal n'est pas échangé. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

Contrats de crédit

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit découlant d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. L'Office achète et vend des swaps sur défaillance qui fournissent une protection contre la baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) qui pourrait découler d'un événement de crédit précis tel qu'un défaut de paiement ou une faillite. L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Lorsque l'Office vend des swaps sur défaillance, il est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) par suite d'un incident de crédit précis, comme un manquement à une obligation ou une faillite. Le montant maximal à payer aux contreparties aux termes des swaps sur défaillance vendus correspond à leur valeur nominale.

Contrats sur marchandises

Les contrats à terme sur marchandises sont des contrats standardisés négociés en Bourse et qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de marchandises, comme les métaux précieux ou les produits liés à l'énergie, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de la marchandise sous-jacente.

Autres contrats dérivés

Les autres contrats dérivés comprennent les dérivés négociés hors Bourse aux termes desquels deux contreparties acceptent d'échanger des flux de trésorerie établis en fonction de la variation de la valeur d'une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe ou de dérivés, en contrepartie d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.

ii) Risque lié aux dérivés

Les principaux risques liés aux dérivés sont les suivants :

Risque de marché

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché. Le potentiel

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, comme il est décrit à la note 8.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à ses obligations envers l'Office. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive de l'instrument dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors Bourse présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en Bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en Bourse est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

L'Office limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors Bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées qui répondent aux exigences minimales en matière de qualité de crédit et en limitant l'exposition maximale à une seule contrepartie, ainsi que par l'utilisation d'accords cadres de compensation et de garanties comme il est mentionné à la note 8.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

iii) La juste valeur des contrats dérivés détenus s'établit comme suit :

	Au 30 juin 2011			Au 31 mars 2011	Au 30 juin 2010
<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette	Juste valeur nette	Juste valeur nette
Contrats sur actions					
Contrats à terme standardisés sur actions	94 \$	(30) \$	64 \$	(21) \$	(42) \$
Swaps sur actions	461	(275)	186	271	(489)
Swaps de variance	43	(31)	12	8	(192)
Options achetées négociées en Bourse	–	–	–	–	–
Options vendues sur le marché hors cote	–	–	–	–	(73)
Bons de souscription	172	–	172	187	161
Total des contrats sur actions	770	(336)	434	445	(635)
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	195	(201)	(6)	(29)	(92)
Total des contrats de change	195	(201)	(6)	(29)	(92)
Contrats sur taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés sur obligations	18	(27)	(9)	2	1
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–
Swaps sur obligations	1	(9)	(8)	(5)	13
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	5	(7)	(2)	38	75
Swaps de taux d'intérêt	16	(50)	(34)	(15)	(52)
Swaps de devises	13	–	13	14	15
Total des contrats sur taux d'intérêt	53	(93)	(40)	34	52
Contrats de crédit					
Swaps sur défaillance achetés	16	(26)	(10)	(15)	12
Swaps sur défaillance vendus	2	(1)	1	–	(2)
Total des contrats de crédit	18	(27)	(9)	(15)	10
Contrats sur marchandises					
Contrats à terme standardisés sur marchandises	–	(1)	(1)	(1)	–
Total des contrats sur marchandises	–	(1)	(1)	(1)	–
Autres contrats dérivés	1	(2)	(1)	–	–
Sous-total	1 037	(660)	377	434	(665)
Moins : garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	–	–	–	–	–
Total	1 037 \$	(660) \$	377 \$	434 \$	(665) \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

iv) L'échéance des montants nominaux liés aux contrats dérivés détenus se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011				Total	Au 31 mars 2011	Au 30 juin 2010
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total	Total
Contrats sur actions							
Contrats à terme standardisés sur actions	11 930 \$	– \$	– \$	– \$	11 930 \$	10 301 \$	5 854 \$
Swaps sur actions	27 160	585	–	–	27 745	31 613	21 634
Swaps de variance	–	950	4 095	–	5 045	5 077	5 320
Options achetées négociées en Bourse	–	–	–	–	–	–	13
Options vendues sur le marché hors cote	–	–	–	–	–	–	241
Bons de souscription	22	489	67	–	578	587	465
Total des contrats sur actions	39 112	2 024	4 162	–	45 298	47 578	33 527
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	30 402	–	–	–	30 402	27 766	24 008
Total des contrats de change	30 402	–	–	–	30 402	27 766	24 008
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés sur obligations	13 101	–	–	–	13 101	8 847	1 577
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	1 031	–	–	–	1 031	–	–
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–	–
Swaps sur obligations	2 012	–	–	–	2 012	976	866
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	3 184	–	–	81	3 265	3 777	3 537
Swaps de taux d'intérêt	280	5 236	1 429	321	7 266	2 050	2 097
Swaps de devises	–	–	133	–	133	133	133
Total des contrats sur taux d'intérêt	19 608	5 236	1 562	402	26 808	15 783	8 210
Contrats de crédit							
Swaps sur défaillance achetés	–	517	438	–	955	1 068	992
Swaps sur défaillance vendus	–	221	24	–	245	186	58
Total des contrats de crédit	–	738	462	–	1 200	1 254	1 050
Contrats sur marchandises							
Contrats à terme standardisés sur marchandises	243	–	–	–	243	108	–
Total des contrats sur marchandises	243	–	–	–	243	108	–
Autres contrats dérivés	169	–	–	–	169	19	–
Total	89 534 \$	7 998 \$	6 186 \$	402 \$	104 120 \$	92 508 \$	66 795 \$

g) *Titres vendus à découvert*

Au 30 juin 2011, des titres vendus à découvert d'un montant de 2 438 millions de dollars (néant au 31 mars 2011; néant au 30 juin 2010) sont considérés comme étant remboursables à moins d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions. Ces titres vendus à découvert ont un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,29 pour cent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

h) Passifs liés au financement par emprunt

Au 30 juin 2011, l'échéancier des remboursements de capital non actualisés relativement aux passifs liés au financement par emprunt se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2011					Au 30 juin 2010				
	Échéances					Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré
	D'ici 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	Total	Total					
Papier commercial à payer	820 \$	476 \$	112 \$	1 408 \$	1 406 \$	1,1 %	1 303 \$	1 303 \$	0,6 %	

i) Garanties

Les opérations liées à des garanties sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2011	Au 31 mars 2011	Au 30 juin 2010
Titres à revenu fixe détenus à titre de garantie liée aux conventions de vente ¹	1 535 \$	2 561 \$	4 091 \$
Trésorerie donnée en garantie sur des titres vendus à découvert	(34)	–	–
Titres donnés en garantie sur des titres vendus à découvert	(3 689)	–	–
Titres détenus à titre de garantie liée aux opérations sur des dérivés négociés hors Bourse ¹	78	135	63
Trésorerie reçue à titre de garantie liée aux opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	–	–	–
Titres donnés en garantie dans le cadre d'opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	–	–	(116)
Titres donnés en garantie sur des garanties (note 10)	(132)	(132)	(120)
Total	(2 242) \$	2 564 \$	3 918 \$

¹ Au 30 juin 2011, la juste valeur des titres détenus à titre de garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élève à 1 550 millions de dollars (2 588 millions de dollars au 31 mars 2011; 3 924 millions de dollars au 30 juin 2010). Au 30 juin 2011, la juste valeur des titres vendus ou de nouveau donnés en garantie est de néant (néant au 31 mars 2011; néant au 30 juin 2010).

4. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2011; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2010) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2011, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant au 31 mars 2011; néant au 30 juin 2010).

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

6. TRANSFERTS TOUCHANT LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi* et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations salariales et patronales au RPC.

L'Office assume également la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011	Au 31 mars 2011	Au 30 juin 2010
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	254 520 \$	243 363 \$	222 367 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(142 279)	(134 958)	(115 491)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	112 241 \$	108 405 \$	106 876 \$

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET(TE)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est comptabilisé déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Le revenu (la perte) de placement net(te), compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 juin 2011					
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	535 \$	(894) \$	(359) \$	(79) \$	(9) \$	(447) \$
Placements à revenu fixe ³	668	482	1 150	(32)	(9)	1 109
Placements sensibles à l'inflation	405	281	686	(19)	(35)	632
Total	1 608 \$	(131) \$	1 477 \$	(130) \$	(53) \$	1 294 \$

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 juin 2010					
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	400 \$	(3 335) \$	(2 935) \$	(70) \$	(14) \$	(3 019) \$
Placements à revenu fixe ³	425	583	1 008	(21)	(11)	976
Placements sensibles à l'inflation	260	124	384	(13)	(20)	351
Total	1 085 \$	(2 628) \$	(1 543) \$	(104) \$	(45) \$	(1 692) \$

¹ Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des placements dans les biens immobiliers privés (déduction faite des intérêts débiteurs), les intérêts débiteurs sur les passifs liés au financement par emprunt, ainsi que les autres charges liées aux placements.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice.

³ Comprend les stratégies de rendement absolu.

8. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'Office est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement approuvées par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

régissent les décisions de placement et a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active qui correspond au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Le portefeuille de référence du RPC est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est de fournir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La gestion des risques financiers est expliquée plus en détail à la page 29 de la section intitulée « Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement » du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2011.

- i) **Risque de marché** : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque actions) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché. Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'Office gère le risque de marché au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, lequel prescrit l'investissement dans un large éventail de catégories d'actifs et l'application de stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certaines expositions au risque de marché. Le risque de marché est composé des risques suivants :

Risque de change : L'Office est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011		Au 31 mars 2011		Au 30 juin 2010	
Devise	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	42 702 \$	52 %	42 419 \$	54 %	38 214 \$	55 %
Euro	14 188	17	12 005	15	10 617	15
Livre sterling	7 509	9	7 689	10	6 617	9
Dollar australien	5 336	7	4 743	6	3 040	4
Yen japonais	4 546	6	4 173	5	5 748	8
Dollar de Hong Kong	1 712	2	1 576	2	1 448	2
Franc suisse	829	1	834	1	1 166	2
Autres	4 534	6	5 382	7	3 774	5
Total	81 356 \$	100 %	78 821 \$	100 %	70 624 \$	100 %

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les placements portant intérêt de l'Office sont exposés au risque de taux d'intérêt.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

Risque actions : Le risque actions est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de marché découlant des titres sous-jacents aux placements des fonds.

Valeur à risque

L'Office utilise la méthode de la valeur à risque pour surveiller l'exposition au risque de marché et au risque de crédit (se reporter à la note 8ii) du portefeuille du RPC. La méthode de la valeur à risque est une technique statistique utilisée pour estimer la perte de valeur éventuelle d'un placement qui pourrait découler des fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée et selon un niveau de confiance déterminé.

La valeur à risque est valide dans des conditions de marché normales et le calcul de celle-ci n'intègre pas précisément les pertes découlant d'événements exceptionnels sur le marché. Elle suppose également que les données passées du marché constituent une base solide pour l'estimation des éventuelles pertes futures. Si les conditions futures du marché et les relations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché différaient de façon importante de celles observées par le passé, les pertes réelles pourraient sensiblement différer des pertes estimatives. L'estimation fournie par la méthode de la valeur à risque correspond à une seule valeur issue d'une distribution de pertes éventuelles que pourrait subir le portefeuille du RPC. Il ne s'agit pas d'une estimation du pire scénario possible.

La valeur à risque du marché calculée par l'Office est estimée au moyen d'une méthode de simulation, qui suppose un niveau de confiance de 90 pour cent et une période de détention de un an. L'hypothèse importante utilisée dans le cadre de cette méthode a trait à l'intégration de données passées relatives aux rendements hebdomadaires du marché des 10 dernières années.

La valeur à risque du crédit est estimée au moyen de la méthode de simulation de Monte Carlo qui suppose un horizon de placement de un an. Les hypothèses importantes prises en compte dans cette méthode comprennent l'utilisation d'indices du marché des deux dernières années en vue d'établir, au moyen de notations, des corrélations entre les manquements aux obligations et les révisions à la baisse du risque de crédit, ainsi que l'utilisation de taux de défaillance et de taux de transition des notations tirés de données empiriques. L'estimation de la valeur à risque du crédit nécessite l'élaboration d'un nombre suffisant de scénarios pour simuler des incidences de crédit à faible probabilité qui ont une incidence importante sur la répartition de la valeur.

Selon la méthode de simulation historique et la méthode de simulation de Monte Carlo servant à estimer la valeur à risque, on présume également que les données du marché public utilisées pour représenter les rendements sur les placements évalués au moyen de données fondées sur des données non observables sur le marché (p. ex. ceux des biens immobiliers privés et des actions de sociétés fermées) constituent des mesures raisonnables pour estimer l'apport de ces derniers à la valeur à risque.

La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont estimées en supposant le même niveau de confiance et sont combinées en utilisant une corrélation positive appropriée et approuvée par le comité de planification des placements afin d'en arriver à une valeur correspondant au risque intégré découlant de la gestion active.

L'Office surveille le risque de gestion active du portefeuille du RPC par rapport à celui du portefeuille de référence du RPC. Les variations du risque de gestion active sont largement indépendantes des variations de la valeur à risque du portefeuille de référence et du portefeuille du RPC.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2011
(non audité)

La valeur à risque à un niveau de confiance de 90 pour cent indique qu'il est probable qu'au cours d'un exercice sur 10, le portefeuille subisse des pertes correspondant au moins aux montants suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2011		Au 31 mars 2011		Au 30 juin 2010	
	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹
Portefeuille de référence du RPC	14 807 \$	9,9 %	14 612 \$	9,9 %	12 850 \$	10,2 %
Risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC	2 997 \$	2,0 %	2 835 \$	1,9 %	1 860 \$	1,5 %
Portefeuille du RPC ²	16 658 \$	11,1 %	16 400 \$	11,1 %	13 932 \$	10,9 %
Valeur à risque du crédit du portefeuille du RPC	366 \$	0,2 %	415 \$	0,3 %	342 \$	0,3 %
Risque de marché intégré découlant de la gestion active et valeur à risque du crédit du portefeuille du RPC ³	3 091 \$	2,1 %	2 946 \$	2,0 %	1 958 \$	1,5 %

¹ Exclut certains actifs pour lesquels l'exposition au risque de marché n'est pas surveillée au moyen de la méthode de la valeur à risque, tels que les actifs du portefeuille de liquidités affectées aux prestations, qui constitue un programme de gestion distincte des liquidités à court terme conçu pour faciliter le versement des prestations mensuelles par le RPC.

² La valeur à risque du portefeuille du RPC est inférieure à la somme de la valeur à risque du portefeuille de référence du RPC et du risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC en raison de l'incidence positive de la diversification du risque.

³ La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont combinées en supposant une corrélation positive dans les conditions normales du marché.

ii) **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 3f). La valeur comptable de ces placements présentée à l'état consolidé du portefeuille représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

Le comité du crédit, lequel relève du comité de planification des placements et est présidé par le chef de l'exploitation, s'assure que les risques de crédit et l'exposition au risque de crédit sont repérés, évalués et surveillés sur une base régulière, indépendamment des services de placement, et qu'ils sont communiqués au moins une fois par mois au comité de planification des placements et au moins une fois par trimestre au conseil d'administration. Présidé par le stratège en chef des placements, le comité de planification des placements est responsable de surveiller et de gérer l'exposition au risque stratégique d'ensemble du portefeuille et de donner une orientation stratégique aux services de placement. Le comité du crédit se penche principalement sur les risques émergents qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque de crédit de l'Office, notamment par l'analyse des risques de crédit qui pourraient ne pas avoir été repérés adéquatement par les modèles actuels de risque de crédit ou par les calculs de l'exposition au risque de crédit. Ces risques comprennent le risque de corrélation, le risque de marché lié aux fluctuations des écarts de taux ainsi que le risque de financement et d'illiquidité, du point de vue du crédit. L'évaluation du risque de crédit et la présentation de rapports, à l'égard de celui-ci, sont effectuées par des gestionnaires du risque professionnels du groupe de gestion du risque de placement. Le groupe de gestion du risque de placement fournit des analyses et un aperçu qualitatifs et quantitatifs du risque de crédit et de la surveillance des limites d'exposition enrichis d'une analyse détaillée de l'exposition au risque de crédit découlant d'un placement ou d'un secteur particulier. La valeur à risque du crédit est la mesure commune du risque de crédit dans toutes les stratégies de placement. Le groupe de gestion du risque de placement travaille en étroite collaboration avec les services de placement pour fournir une évaluation des risques de crédit liés aux opérations importantes. Des rapports détaillés sur l'exposition au risque de crédit sont fournis à la direction sur une base hebdomadaire et au moins une fois par mois au comité du crédit et au comité de planification des placements.

L'Office gère le risque de crédit en fixant des limites d'exposition au risque de crédit global selon les catégories de notation. Le conseil d'administration approuve les limites d'exposition au risque de crédit au moins une fois par exercice. Une notation est attribuée aux contreparties selon celle qui a été établie

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

par une agence de notation reconnue, le cas échéant, et/ou au moyen d'un processus interne d'évaluation du crédit. Si la notation établie à l'interne est inférieure à celle qui a été déterminée par une agence de notation reconnue, elle a préséance. L'exposition au risque de crédit relatif à une contrepartie est limitée à des montants maximaux qui sont précisés dans les politiques de placement. Afin de réduire la concentration du risque de crédit relatif à une contrepartie donnée, le comité du crédit a également établi des limites secondaires individuelles relatives à ces contreparties qui se situent à l'intérieur des limites d'exposition au risque de crédit. Le groupe de gestion du risque de placement évalue et surveille quotidiennement ces limites secondaires et les limites d'exposition au risque de crédit à des fins de conformité. Il présente également des rapports au comité du crédit et au comité de planification des placements sur une base mensuelle, ou plus fréquemment au besoin.

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse qui fait l'objet d'une exposition au risque de crédit, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaille comme suit :

Notation	Au 30 juin 2011						Au 31 mars 2011		Au 30 juin 2010	
	Obligations ^{1,2}	Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ^{1,4}	Dérivés négociés hors Bourse	Autres ^{1,3}	Total	% du total	Total	Total	
AAA/R-1 (élevé)	15 194	\$ 11 877	\$ 1 502	\$ 419	\$ -	\$ 28 992	46 %	28 696	\$ 32 382	
AA/R-1 (moyen)	19 725	2 786	-	136	119	22 766	36	20 291	17 687	
A/R-1 (faible)	5 584	1 848	-	198	-	7 630	12	8 052	5 288	
BBB/R-2 (faible)	517	-	-	-	260	777	1	810	649	
BB/R-3	391	-	-	-	593	984	2	1 192	820	
B/R-4	5	-	-	-	2 096	2 101	3	1 880	1 004	
CCC	-	-	-	-	100	100	-	98	9	
Total	41 416	\$ 16 511	\$ 1 502	\$ 753	\$ 3 168	\$ 63 350	100 %	61 019	\$ 57 839	

¹ Comprend les intérêts courus.

² Comprend les obligations indexées sur l'inflation.

³ Comprend les placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs.

⁴ Au 30 juin 2011, des titres à revenu fixe d'une juste valeur de 1 535 millions de dollars (2 561 millions de dollars au 31 mars 2011; 4 091 millions de dollars au 30 juin 2010) et dont la notation s'établissait à AAA étaient détenus à titre de garantie afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit découlant des conventions de revente (se reporter à la note 3i).

L'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est atténuée par l'utilisation d'accords cadres de compensation et de garanties. Les accords cadres de compensation sont conclus avec toutes les contreparties de manière à ce que, en cas d'inexécution, tous les montants liés à la contrepartie en défaut soient réglés sur une base nette. Des annexes visant à confirmer la situation du crédit sont négociées avec certaines contreparties et exigent que des garanties, en espèces ou sous forme de titres à revenu fixe, soient fournies à l'Office lorsque la juste valeur positive du contrat dérivé excède certains seuils. Au 30 juin 2011, les accords cadres de compensation et les garanties détenues ont contribué à réduire l'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse, la faisant passer de 753 millions de dollars à 273 millions de dollars (de 915 millions de dollars à 326 millions de dollars au 31 mars 2011; de 661 millions de dollars à 496 millions de dollars au 30 juin 2010).

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements des fonds.

- iii) **Risque d'illiquidité** : Le risque d'illiquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office réduit son exposition au risque d'illiquidité au moyen de sa facilité de crédit non garantie (se reporter à la note 4) d'un montant de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2011; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2010) et grâce à sa capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(non audité)

Bourse, des titres du marché monétaire, des obligations négociables et des obligations indexées sur l'inflation.

L'Office est également exposé au risque d'illiquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 6). Afin de gérer le risque d'illiquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque d'illiquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

9. ENGAGEMENTS

L'Office a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux fins du placement visé par les modalités de chaque entente. Au 30 juin 2011, les engagements totalisaient 16,4 milliards de dollars (16,3 milliards de dollars au 31 mars 2011; 17,7 milliards de dollars au 30 juin 2010).

Au 30 juin 2011, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 56,9 millions de dollars (37,7 millions de dollars au 31 mars 2011; 36,6 millions de dollars au 30 juin 2010) au titre de baux qui seront payés au cours des sept prochaines années.

10. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès de ses contreparties à garantir, au 30 juin 2011, un montant pouvant atteindre 0,6 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 mars 2011; 0,7 milliard de dollars au 30 juin 2010) dans le cas où certaines filiales et d'autres entités ne respectaient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes.

Indemnisations

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.